



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 13 juillet 2015 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
Mme la conseillère Mylène Loiseau
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Jacques Laberge

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire suppléant Léon Leclerc.

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2015-07-102

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit l'ajout du point 9.2 « Dépôt du rapport sur le Forum Culture et Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

2015-07-103

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 10 juin 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tels quels les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 10 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Le directeur de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports, M. Alain M. Dubé, accuse réception, dans une lettre datée du 11 juin 2015, de la résolution numéro 2015-03-037 de la Ville de Léry concernant une demande de réduction de la limite de vitesse sur le boulevard de Léry. Il indique que le ministère des Transports consent à abaisser à 70 km/h la section de la route 132 présentement affichée à 90 km/h.

La vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, indique dans une datée lettre du 7 juillet 2015 que la Ville de Léry pourra bénéficier du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel par l'entremise de notre autorité régionale (MRC de Roussillon).



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

2015-07-104

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 267 937 \$** soit 81 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2015 – **300 000 \$**.

➤ PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2015

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **2 087 695 \$** soit 68 % sur un global de 3 055 866\$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2014 (solde) 36 501 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 2 460 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **1 991 863 \$**, soit 49 % du budget, réparties ainsi :

Administration	52 %	Urbanisme	57 %
Sécurité publique	45 %	Loisirs et culture	53 %
Transport	62 %	Frais de financement	38 %
Hygiène du milieu	57 %	CMM	98 %

Les dépenses d'investissement en 2015 s'établissent à **187 267 \$**.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 juin 2015 au montant de 241 746,19 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 241 746,19 \$ pour le mois de juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2015-07-105

EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'INSPECTION MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a sollicité des candidatures pour combler le poste de responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale ;

CONSIDÉRANT QU' un sous-comité ad hoc en ressources humaines composé de deux membres du Conseil municipal et du directeur général et secrétaire-trésorier ont procédé à une démarche d'embauche ;

CONSIDÉRANT la recommandation sur le choix de la candidate retenue par ledit sous-comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge



No de résolution
ou annotation

2015-07-106

QUE la Ville de Léry :

- Retienne les services de Mme Andréanne Baribeau à titre de Responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale pour une période probatoire de six (6) mois ; l'embauche, effective le 14 juillet 2015, est sujette aux modalités stipulées entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL (TEMPS PARTIEL)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire combler le nouveau poste d'inspecteur municipal à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QU' un sous-comité ad hoc en ressources humaines composé de deux membres du Conseil municipal et du directeur général et secrétaire-trésorier ont procédé à une démarche d'embauche ;

CONSIDÉRANT la recommandation sur le choix du candidat retenu par ledit sous-comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Retienne les services de M. Daniel Le Brasseur à titre d'inspecteur municipal pour une période contractuelle de six (6) mois à temps partiel avec possibilité de permanence ; l'embauche, effective rétroactivement au 9 juillet 2015, est sujette aux modalités stipulées entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-107

JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a adopté la résolution numéro 2015-05-061 afin de combler le poste de journalier au Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Accepte la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier de mettre fin aux services de M. Daniel Tisseur à titre de journalier au Service des travaux publics avant la fin de sa période probatoire.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-108

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a sollicité des candidatures pour combler le poste de journalier au Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU' un sous-comité ad hoc en ressources humaines composé d'un membre du Conseil municipal et du directeur général et secrétaire-trésorier ont procédé à une démarche d'embauche ;

CONSIDÉRANT la recommandation sur le choix du candidat retenu par ledit sous-comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Retienne les services de M. Jean-Christophe Corbeil-Aucoin à titre de journalier au Service des travaux publics pour une période contractuelle de six (6) mois à temps plein avec possibilité de permanence ; l'embauche, effective le 13 juillet 2015, est sujette aux modalités stipulées entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2015-07-109

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

Mme la conseillère Mylène Loiseau donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 93-287 afin de permettre un usage commercial sur une partie du lot 326. De plus, Mme la conseillère Mylène Loiseau demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-437 – RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un nouveau règlement de plan d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2015-437 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-110

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-438 – RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un nouveau règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2015-438 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-111

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-439 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un nouveau règlement de lotissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2015-439 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-112

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-440 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un nouveau règlement de construction ;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2015-440 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-113

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-441 – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un nouveau règlement sur les permis et les certificats ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2015-441 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-114

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-442 – RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2015-442 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-115

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-443 – RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2015-443 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-116

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-444 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement sur les dérogations mineures ;



No de résolution
ou annotation

2015-07-117

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2015-444 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-445 – RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2015-445 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

2015-07-118

DEMANDE D'EXEMPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2014-433 – 1152, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QU' un règlement de contrôle intérimaire a été adopté le 24 février 2014 visant à interdire les nouvelles constructions, les démolitions ainsi que les travaux de rénovations extérieures modifiant l'architecture d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 1^{er} mars 2014 indiquant son entrée en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 prévoit à l'article 4 que le Conseil municipal peut, par résolution, soustraire à l'application de l'article 3 tout projet qui respecte la procédure et les critères établis respectivement aux articles 4.1 et 4.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'exemption à l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 a été déposée le 21 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande d'exemption telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger



No de résolution
ou annotation

2015-07-119

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de soustraire à l'application de l'article 3 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 la démolition proposée en regard de l'immeuble sis au 1152, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE D'EXEMPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2014-433 – 789, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QU' un règlement de contrôle intérimaire a été adopté le 24 février 2014 visant à interdire les nouvelles constructions, les démolitions ainsi que les travaux de rénovations extérieures modifiant l'architecture d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 1^{er} mars 2014 indiquant son entrée en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 prévoit à l'article 4 que le Conseil municipal peut, par résolution, soustraire à l'application de l'article 3 tout projet qui respecte la procédure et les critères établis respectivement aux articles 4.1 et 4.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'exemption à l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 a été déposée le 3 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande d'exemption telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de soustraire à l'application de l'article 3 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 le projet déposé en regard de l'immeuble sis au 789, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2015-07-120

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – MISE EN PLACE DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE GRAVITAIRE ET D'AQUEDUC AVEC PROTECTION INCENDIE – PHASE 1 – REMISE EN ÉTAT DES MILIEUX NATURELS

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 2, émise par le chargé de projet de la firme-conseil WSP le 29 juin 2015, relativement aux travaux exécutés par Hortex Inc. au 29 juin 2015, et ce dans le cadre du projet de mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie – Phase 1 – remise en état des milieux naturels ;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce décompte cumulatif par le gestionnaire de projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve la demande de paiement numéro 2 au montant de 587,24 \$, taxes incluses, et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement à l'entrepreneur Hortex Inc.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2015-07-121

SERVICE DE POLICE – PROJET PILOTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire bonifier les ressources policières sur son territoire pendant la période estivale sous forme de projet pilote ;

CONSIDÉRANT la proposition soumise à cette fin par le Service de police de Châteauguay le 9 juillet 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services policiers additionnels du Service de police de Châteauguay conformément à la proposition déposée le 9 juillet 2015, le tout pour un montant estimatif hebdomadaire de 1 500 \$.
- Indique que le projet pilote est révoquant en tout temps avec un préavis de 48 heures.
- Autorise une appropriation à même le surplus libre cumulé pour en payer le coût.

Le vote est demandé par M. le conseiller Gérald Ranger.

Ont voté pour cette proposition : Mylène Loiseau et Éric Pinard

Ont voté contre cette proposition : Gérald Ranger et Jacques Laberge

Afin de briser l'égalité, M. le maire suppléant Léon Leclerc vote pour cette proposition.

Adoptée à la majorité

2015-07-122

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE D'UN CAMION FORD F-150

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux fournisseurs de la région pour la fourniture d'un nouveau camion Ford F-150 ;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées au 9 juillet 2015, à savoir :

Solution Ford	36 244 \$
Morand Ford Lincoln	36 231 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions qui démontre que la proposition de «Morand Ford Lincoln» s'avère être la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie «Morand Ford Lincoln» le contrat relatif à la fourniture d'un nouveau camion Ford F-150 au montant de 36 231 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise la disposition de l'ancien camion Ford F-150 désuet par le directeur général et secrétaire-trésorier.
- Autorise une appropriation à même le surplus cumulé pour en payer le coût net d'acquisition.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2015-07-123

**RELEVÉ DES INSTALLATIONS INDIVIDUELLES D'EAUX USÉES ET D'EAU POTABLE
COMPLÉMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry, par sa résolution numéro 2015-03-036, a mandaté le Groupe Hémisphères pour la fourniture de services professionnels pour un relevé des installations individuelles d'eaux usées et d'eau potable dans le cadre d'une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour le projet égout-aqueduc avec protection incendie - Phase II ;

CONSIDÉRANT QU' il y a maintenant lieu de bonifier le mandat afin de fournir le chiffrer Excel correspondant à l'étape 2 tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT la proposition soumise à cette fin par le Groupe Hémisphères le 9 juillet 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services additionnels du Groupe Hémisphères conformément à la proposition déposée le 9 juillet 2015, le tout pour un montant de 3 549 \$, taxes en sus.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

2015-07-124

PARC MULTIFONCTIONNEL – RÉFECTION DU CHALET DE PARC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux fournisseurs de la région pour la réfection du chalet de parc situé au Parc multifonctionnel ;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées au 13 juillet 2015, à savoir :

Serge Vigneault Rénovations Inc.	8 080 \$
Stéphane Pilon - Rénovation Générale	13 200 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions qui démontre que la proposition de «Serge Vigneault Rénovations Inc.» s'avère être la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie «Serge Vigneault Rénovations Inc.» le contrat relatif à la réfection du chalet de parc situé au Parc multifonctionnel au montant approximatif de 8 080 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise une appropriation à même le surplus cumulé pour en payer le coût net.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-125

ACCEPTATION DES TRAVAUX – RUE DU PARC-NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués pour construire un drain pluvial sur la rue du Parc-Notre-Dame sur un terrain de la Ville de Léry ;



No de résolution
ou annotation

2015-07-126

CONSIDÉRANT QUE la facture totalise un montant de 9 919,07 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Accepte la facture numéro 63279 de Construction J.P. Roy Inc. datée du 18 juin 2015 au montant de 9 919,07 \$, taxes en sus, pour construire un drain pluvial sur la rue du Parc-Notre-Dame sur un terrain de la Ville de Léry, et en autorise le paiement ;
- Autorise une appropriation à même le surplus libre cumulé pour en payer le coût.

Adoptée à l'unanimité

ACCEPTATION DES TRAVAUX – STATIONS DE POMPAGE P1, P2 ET PLACE DU MARQUIS

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués afin de vérifier, réparer et améliorer les systèmes de pompes aux stations de pompage P1, P2 et Place du Marquis ;

CONSIDÉRANT QUE les factures totalisent un montant de 32 060,63 \$, taxes en sus

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte la facture numéro 3959 de Global Électro-mécanique Inc. datée du 13 mai 2015 au montant de 1 144 \$, taxes en sus, et en autorise le paiement ;
- Accepte la facture numéro 3971 de Global Électro-mécanique Inc. datée du 8 juin 2015 au montant de 7 277 \$, taxes en sus, et en autorise le paiement ;
- Accepte la facture numéro 3972 de Global Électro-mécanique Inc. datée du 8 juin 2015 au montant de 2 580 \$, taxes en sus, et en autorise le paiement ;
- Accepte la facture numéro 3973 de Global Électro-mécanique Inc. datée du 8 juin 2015 au montant de 3 785 \$, taxes en sus, et en autorise le paiement ;
- Accepte la facture numéro 3974 de Global Électro-mécanique Inc. datée du 9 juin 2015 au montant de 1 845,10 \$, taxes en sus, et en autorise le paiement ;
- Accepte la facture numéro 3976 de Global Électro-mécanique Inc. datée du 10 juin 2015 au montant de 6 008,53 \$, taxes en sus, et en autorise le paiement ;
- Accepte la facture numéro 3979 de Global Électro-mécanique Inc. datée du 17 juin 2015 au montant de 9 421 \$, taxes en sus, et en autorise le paiement ;

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2015-07-127

VILLE DE BEAUHARNOIS - DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution 2015-06-210 de la Ville de Beauharnois concernant une demande à nouveau au gouvernement provincial, gouvernement fédéral et aux divers ministères consacrés à l'environnement et aux eaux territoriales pour une intervention d'urgence concernant un navire nommé Kathryn Spirit ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau



No de résolution
ou annotation

2015-07-128

QUE la Ville de Léry :

- Appuie la Ville de Beauharnois dans sa demande à nouveau au gouvernement provincial, gouvernement fédéral et aux divers ministères consacrés à l'environnement et aux eaux territoriales pour une intervention d'urgence concernant un navire nommé Kathryn Spirit afin de le sortir des eaux du fleuve Saint-Laurent et ce, dans le but d'éviter une catastrophe environnementale.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE FORUM CULTURE ET LOISIRS

CONSIDÉRANT la tenue d'un Forum Culture et Loisirs qui a eu lieu le samedi 20 juin 2015 à l'Église Notre-Dame-de-Léry ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte le dépôt du rapport sur le Forum Culture et Loisirs préparé par M. Louis-Maxime Dubois, agent de développement culturel.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Aucune information.

CITSO

Aucune information.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information.

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 10 août 2015.

La deuxième échéance pour le compte de taxes municipales 2015 était le lundi 1^{er} juin 2015. La troisième échéance est le mardi 1^{er} septembre 2015.

Le service de collecte des branches (déchetage) a débuté le mardi 5 mai 2015 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 3 novembre 2015 (exception 20 octobre 2015).

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectuera des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Remerciements aux bénévoles et aux citoyens qui ont participé au Forum Culture et Loisirs, au Festi-Léry ainsi qu'au concert «Léry sur le Lac».

L'épluchette de blé d'inde du Service incendie de la Ville de Léry aura lieu le samedi 15 août 2015 au Club Nautique Woodlands à partir de 16 heures.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

2015-07-129

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES)

M. le conseiller Gérald Ranger félicite M. Pascal Bazinet de la rue du Parc-Burgoyne pour avoir participé au Grand Défi Pierre Lavoie. Il remercie M. le conseiller Éric Pinard pour tout son travail dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme et du plan de zonage en concordance avec le PMAD. Par la suite, il explique qu'il est contre le projet pilote concernant les services de police puisque la Ville de Léry paie déjà trop selon lui pour ce service et que la Ville de Léry a un haut niveau de dette.

Mme la conseillère Mylène Loiseau informe les citoyens que le Conseil municipal étudiera le rapport faisant suite au Forum Culture-Loisirs qui a eu lieu le samedi 20 juin 2015 à l'Église Notre-Dame-de-Léry. Elle mentionne que deux citoyens (M. Michel Robillard et Mme Hélène Olivier) se sont portés volontaires pour mettre en place une « ligne verte » concernant l'agrire du frêne. Par la suite, elle explique qu'elle est pour le projet pilote concernant les services de police puisque la Ville de Léry a besoin de services accrus en période estivale.

M. le conseiller Éric Pinard donne de l'information sur la refonte des règlements d'urbanisme et du plan de zonage en concordance avec le PMAD. Par la suite, il explique pourquoi il est pour le projet pilote concernant les services de police, malgré certaines dépenses accrues et/ou imprévisibles (réfection du chalet du Parc multifonctionnel, acquisition d'un F-150 pour le Service des travaux publics, entretien et réparation des pompes aux stations de pompage P-1, P-2 et Place du Marquis).

M. le conseiller Jacques Laberge explique pourquoi il a voté contre le projet pilote concernant les services de police.

M. le maire suppléant Léon Leclerc indique que le dernier contrat de police était signé pour les années 2010 à 2013 et qu'il est maintenant échu comme pour toutes les autres villes de la desserte de Châteauguay. Dans la négociation du nouveau contrat, la Ville de Léry devra mieux définir ses besoins en matière de services.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Des citoyens offrent leurs félicitations concernant la refonte des règlements d'urbanisme et du plan de zonage en concordance avec le PMAD.

Les questions portent sur le relevé des installations individuelles d'eaux usées et d'eau potable dans le cadre d'une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour le projet égout-aqueduc avec protection incendie - Phase II, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour un plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial, le projet de promenade sur le chemin du Lac-Saint-Louis, l'achat d'un analyseur de vitesse, la possibilité d'installer des dos d'âne permanents sur le chemin du Lac-Saint-Louis, l'accumulation d'eau pluviale à un endroit sur le chemin du Lac-Saint-Louis, le suivi des champs et terrains non entretenus, le stationnement sur le chemin du Lac-Saint-Louis, le stationnement de l'église de Notre-Dame-de-Léry, le chalet de parc du Parc multifonctionnel, le drainage pluvial du parc Notre-Dame, le projet pilote concernant l'ajout de services policiers en période estivale, les revenus provenant des amendes ainsi que sur la refonte des règlements d'urbanisme et du plan de zonage en concordance avec le PMAD.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge, appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 24.

Adoptée à l'unanimité


MAIRE SUPPLÉANT


DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

2600